

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 juin 2026 à 15 heures 00

Présents : Valérie ANDRÉ, Françoise HERRAULT, Raymond VAGNON, Alexandrine DUFFOURD, Christophe POLAUD, Audrey SARZIER, Chantal COSTERG, Erick MONTAGNE, Isabelle PEPIN, Bernard PERROUSE, Isabelle CALICHARANE, Nicolas DESBOIS.

Excusés : Yves CIALDELLA (pouvoir à F. HERRAULT), Christian ETIENNE (pouvoir à V. ANDRÉ), Virginie MICCICHE (pouvoir à A. DUFFOURD), Eddie DALLEMAGNE (pouvoir à A. SARZIER), Yohann BERNARD BRET (pouvoir à B. PERROUSE), Charlene MARTIN-PITOT (pouvoir à N. DESBOIS)

Absente excusée : Caroline MADELON

Secrétaire de séance : Erick MONTAGNE

Madame le Maire sollicite l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant la création d'un emploi en accroissement d'activité pour permettre le tuilage de l'agent de médiathèque qui cesse ces fonctions le 13 juillet 2026 :

Vote Pour : 18

Contre : 0

Abs. : 0

1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 21 MAI 2026.

Le procès-verbal de la séance du 21 mai 2026, adressé aux membres du conseil le 28 mai 2026 et affiché le 28 mai 2026 est adopté.

Vote Pour : 18

Contre : 0

Abs. : 0

2 DELIBERATIONS.

Administration générale

1. Elections des conseillers délégués et suppléants pour les élections sénatoriales.

Considérant que les délégués et suppléants sont élus au scrutin proportionnel de liste paritaire, à la plus forte moyenne, sans panachage ni modification possible,

Considérant que sur chacune des listes, la parité doit être respectée et la liste peut être complète ou incomplète,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L.2121-2-1 ;

Vu le code électoral et notamment ses articles L283, L284, L289 et R137 et suivants

Vu les résultats du scrutin relatif à l'élection des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- 18 suffrages exprimés pour la liste menée par Valérie ANDRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 18 voix pour

ELIT la liste de Madame Valérie ANDRÉ

INSTALLE

- Madame Valérie ANDRÉ, en qualité de déléguée
- Monsieur Nicolas DESBOIS, en qualité de délégué
- Madame Françoise HERRAULT, en qualité de déléguée
- Monsieur Raymond VAGNON, en qualité de délégué
- Madame Isabelle CALICHARANE, en qualité de déléguée

- Monsieur Yves CIALDELLA, en qualité de suppléant
- Madame Charlène MARTIN PITIOT, en qualité de suppléante
- Monsieur Christophe POLAUD, en qualité de suppléant

AUTORISE Madame Valérie ANDRÉ, à transmettre toutes informations nécessaires à la désignation des délégués et suppléants pour les opérations des élections sénatoriales.

Vote Pour : 18 Contre : 0 Abs. : 0

2. Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité

Madame le Maire annonce le départ de l'agent en charge de la médiathèque, par voie de mutation, au 31/08/2026. Avec ses congés, son départ sera effectif au 13 juillet, et un jury a reçu 5 candidates le 5 juin 2026. Afin de permettre un tuilage pour assurer une bonne transmission, il est proposé au conseil municipal de créer un poste dès le 1^{er} juillet 2026.

Aussi, le Conseil Municipal ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir un tuilage pour assurer une bonne transmission en prévision du départ de l'agent en charge de la médiathèque ;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

la création à compter du 1^{er} juillet 2026 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint du patrimoine relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 2 mois allant du 1^{er} juillet 2026 au 31 août 2026 inclus.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle similaire aux fonctions recherchées.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ainsi délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Vote Pour : 18 Contre : 0 Abs. : 0

3. Point d'information :

- **Recours gracieux de l'OAAP du Lorissol refusé, en lien avec le service instructeur et les concessionnaires concernés (ENEDIS, SIEGA)**

3 INFORMATIONS DU MAIRE

Divers :

Commission électorale : désignation des représentants : Erick MONTAGNE, Chantal COSTERG, Isabelle PEPIN, Nicolas DESBOIS et Bernard PERROUSE. (sous la responsabilité de Chantal COSTERG)

4 COMPTES RENDUS DE REUNIONS

Intercommunalité

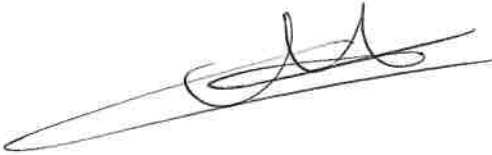
- **CCVG**
Bureaux et Conseil
- **SYCLUM**
Commissions communales

5 QUESTIONS DIVERSES et DATES A RETENIR

Prochain conseil municipal : 06/07/2026

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h30.

Le secrétaire de séance



Valérie ANDRÉ,
Maire



